

COMMUNIQUE

FORFAIT DES CATEGORIES JEUNES

Conformément à la correspondance de la FAF N°1297 du 27.12.2019, la Ligue Régionale de Football de Batna fait rappeler aux clubs (Toutes divisions confondues) que le 3^{ème} forfait délibéré d'une seule catégorie est sanctionné par une défalcation d'un (01) point pour l'équipe séniors assortie d'une amende selon les paliers.

